

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal du 21 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 21 septembre à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Fabre Jean-Louis, Maire.

Date de Convocation 16/09/2021

Présents : Mmes AGOSTINHO Aurélie, DORIAT Cathy, LOUP Julie, TEYSSIER Marie Mrs BOURBONNAIS Jérôme, Mr. BUISSON Emmanuel, CHALAYER Richard, CHARVOIN Christophe, DEMARS Cyril, GAMBIN Pascal, MORIN Antoine, Mr PIGNOL Marc, RUSSO Dominique

Absente excusée : TEYSSIER Marie

Absent excusé : CONDAT Christophe,

Désignation d'un secrétaire de séance : TEYSSIER Marie

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la CLECT : Accord à l'unanimité

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 06/07/2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire/au président afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

3/ Personnel communal

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'Adjoint administratif 1^{ère} classe, a réussi l'examen professionnel pour accéder au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, en juin dernier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après délibération, émet un avis favorable à cette promotion.

Il décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} septembre 2021, et de nommer l'agent sur ce poste.

4/ Loyers logements communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les loyers conventionnés sont révisés chaque année au 1^{er} juillet.

Le conseil municipal en prend acte.

5/Adhésion SACPA

Monsieur le maire explique qu'il a été sollicité à plusieurs reprises concernant des chiens errants sur la commune.

La commune adhère à la SPA qui recueille les animaux mais qui ne gère pas leur capture. (Adhésion APA : 365.00 €/an)

La commune pourrait adhérer au groupe SACPA : 986.54 €/an, qui s'en chargerait.

Suite aux échanges, il est décidé que ce point sera abordé en fin d'année.

Certains conseillers vont réfléchir à une autre solution

6/ Choix du nom de la voie de la résidence des Mottes et numérotation

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de nommer cette voie :

- allée de la croix des mottes

Numérotation : paire à droite en rentrant.

7/ approbation du rapport de la CLECT - septembre 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CLECT s'est réunie le 20 septembre 2021 pour examiner des corrections concernant l'évaluation de charges de trois compétences :

1 - Le montant de l'évaluation des charges au titre des fluides pour les locaux mis à disposition pour les ALSH (à compter de l'exercice 2021)

2. Ajustement des transferts de charges sur la compétence voirie (à compter de l'exercice 2022)

3. Correction du transfert de charges pour la compétence restauration scolaire sur la commune de MANZAT (à compter de l'exercice 2021)

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées tel que présenté ci-dessus ;

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le rapport.

➤ Questions et infos diverses

- Point sur la rentrée scolaire,

- Projets voirie 2022 : le maire a présenté les projets pour 2022, la commission va se réunir.

- Réfection du mur de l'école : l'ordre de service a été envoyé, les travaux devraient être réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

- Point sur les Commerces ambulants présents sur le marché: marchands de fromages, de fruits, camion pizzas,
Une demande a été reçue de la part d'un boucher, le maire n'a pas donné suite étant donné la présence sur la commune d'un commerce identique.

- Bouclage du réseau entre le Mas et la commune de Beauregard Vendon : les travaux sont en cours, la conduite passera en partie sur les chemins ruraux qui seront remis en état.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H30.